ART. 7 N° AC295

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC295

présenté par Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :
« sa date de »
les mot :

EXPOSÉ SOMMAIRE

rédactionnel

« la date de sa ».